

La condition des femmes dans les pays arabes

Lucette Valensi

DANS **REVUE PROJET** 2004/5 (N° 282), PAGES 23 À 31
ÉDITIONS **C.E.R.A.S**

ISSN 0033-0884

DOI 10.3917/pro.282.0023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-projet-2004-5-page-23.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour C.E.R.A.S.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



La condition des femmes dans les pays arabes

entretien



Lucette Valensi est directrice d'études à l'EHESS. Son dernier ouvrage publié, en collaboration avec Gabriel Martinez-Gros, est *L'islam en dissidence*, Seuil, 2004.

Projet - *Les prises de position sur la condition des femmes dans le monde arabo-musulman sont passionnées. Quels indicateurs peuvent aider à donner une image plus réelle de la place des femmes dans ces sociétés ?*

Lucette Valensi - Avant tout, je voudrais faire remarquer que les observations sur les inégalités qui frappent les femmes viennent des femmes elles-mêmes et des sociétés dans lesquelles elles vivent. Des protestations de toutes sortes portent sur le droit, sur des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, voire d'oppression, comme les crimes d'honneur. Il ne faut donc pas imputer aux seuls observateurs extérieurs cette critique des sociétés musulmanes. Mais nous sommes naturellement touchés par le contraste (d'un côté, des évolutions très rapides de nos sociétés, et de l'autre des refus qui nous semblent régressifs par rapport à ce que nous vivons) et par le contact, car nous côtoyons chaque jour des musulmans, hommes et femmes, en Europe. Or on a fait des pratiques de certaines d'entre elles – le fameux port du voile – une question politique qui relevait du législateur.

Pour brosser le tableau plus objectif que vous souhaitez, il faut d'abord relever que les sociétés des pays musulmans bougent. Elles ont connu à la fois un puissant exode rural, donc une rupture des condi-

tions de vie traditionnelles, et une scolarisation très forte surtout en milieu urbain, de plus en plus poussée. En Iran, 60 % des femmes suivent des études supérieures. Ce phénomène retarde le mariage, entraîne une diminution du nombre d'enfants par famille, et des relations différentes des femmes aux hommes (époux et père). Ajoutons de nouvelles pratiques professionnelles, qui donnent aux femmes accès à des positions, des ressources, des instances de médiation ou de répression, (comme le recours à la police), etc. Ajoutons des pratiques sociales telles que la fréquentation du cinéma, des jardins publics ou des plages, les voyages, l'entrée volontaire dans des associations diverses...

Ces changements, considérables, affectent tous les pays et tous les milieux, même les plus conservateurs sur le plan religieux. Prenons l'exemple de la Turquie, pays musulman mais non arabe : l'alphabétisation y est générale et réussie, pour les femmes comme pour les hommes. L'amélioration du niveau scolaire est flagrante. A l'université de Trébizonde, loin des grandes métropoles d'Ankara et d'Istanbul, il y a une majorité de femmes voilées (tête et épaules couvertes), mais la majorité des étudiants sont des filles. Leur proportion est élevée même dans les écoles d'ingénieurs et les branches scientifiques de l'université.

Un deuxième point est à relever : ce sont les Etats qui impulsent le changement et le progrès de la condition des femmes. C'est l'Etat qui légifère. C'est lui qui réunit les ressources logistiques, humaines et financières pour assurer leur scolarisation et leur promotion. Il faut néanmoins souligner, à cet égard, des dysfonctionnements regrettables. Ainsi, on estime que 50 % du budget égyptien est consacré aux forces de sécurité : il n'en reste que 10 % pour l'éducation et 4 % pour la santé publique. Autant dire que les ressources sont diverties vers des activités hélas fort peu productives, et que le niveau de l'éducation en souffre. Mais l'Etat est aussi celui qui accorde aux femmes le droit de vote, et en co-opte certaines pour participer aux assemblées et instances de délibération. Tout en demeurant autoritaire, il crée des espaces où les femmes auront leur place. Si, en Egypte comme dans les autres Etats arabes, les constitutions et le droit étaient simplement appliqués correctement, il y aurait de très profondes transformations des rapports sociaux. La réforme la plus profonde dans les pays arabes serait la simple application des textes déjà existants.

Projet – Pouvez-vous indiquer quelques étapes du combat des femmes dans les pays arabes, avant et après les indépendances ?

Lucette Valensi – Pour nous en tenir aux pays arabes, la question se pose dès la seconde moitié du XIX^e siècle en Egypte, Syrie et Palestine, dans les élites éduquées d’abord. L’idée est que pour la régénération de la société, pour former des nations modernes, il faut éduquer les enfants, et d’abord éduquer les femmes dont le rôle est donc considéré comme primordial. C’est par exemple la thèse défendue par Qasim Amin, juriste égyptien de la fin du XIX^e siècle, dans *l’Emancipation des femmes*, ouvrage qui demeure un best seller dans le monde arabe. Quelques personnalités mettent en œuvre ces idées et donnent une place aux femmes dans la presse, pourtant dominée par les hommes. Elles sortent alors de l’espace domestique vers l’espace public : on les voit dans des métiers nouveaux, les écoles et les hôpitaux, mais aussi dans la rue, à l’opéra, dans les cercles littéraires ou politiques...

■ Dévoilement, revoilement

Les femmes n’apparaissent presque pas dans la littérature écrite traditionnelle. A partir du jour où elles entrent à l’école, elles s’expriment : elles écrivent et signent leurs œuvres de leur nom, elles sont romancières, poétesses ou essayistes. Quelques femmes, comme Mayy Ziyada, échangent une correspondance très intéressante avec des hommes extérieurs à leur famille, ce qui est une révolution à l’époque. Ces bouleversements suivent en réalité de quelques générations ce qui s’est passé en France avec le romantisme, au XIX^e siècle. La présence littéraire des femmes reste remarquable aujourd’hui¹.

1. Parmi d’autres femmes de lettres, les éditions Actes Sud (Sindbad) ont publié Adania Shibli, palestinienne (*Reflets sur un mur blanc*, 2004), Hanan El-Cheykh, libanaise (*Femmes de sable et de myrrhe*, 1995, *Histoire de Zabra*, 1999, *Le cimetière des rêves*, 2000), et Latifa Zayyat, égyptienne (*Perquisition*, 1996). Fadwa Touqan, poétesse palestinienne, est publiée par les éditions des Femmes, et Spôjmaï Zariâb, poétesse afghane, par les éditions de l’Inventaire.

Les premières femmes qui se dévoilent le font en Egypte, puis en Tunisie. Lorsque Bourguiba arrive au pouvoir en 1957, il a pris la mesure des attentes de sa société et fait évoluer le droit (ce que ne fera pas l'Algérie voisine). Ce sont des mesures de leader politique, mais aussi de pédagogue, qui n'auraient peut-être pas été possibles vingt ans plus tard. Mais Bourguiba ne peut modifier les institutions de son pays que parce que la société y est prête.

On assiste donc, en Afrique du Nord comme au Moyen Orient, à un dévoilement progressif des femmes, en commençant par les élites et les citadines, entre les années 20 et les années 50. A partir des années 70, la tendance s'inverse ; le mouvement de revoilement se déclenche, avec un point marquant lors de la révolution théocratique en Iran qui réaffirme avec force l'identité islamique et impose aux femmes iraniennes le port du tchador. Mais ces deux mouvements ne s'expliquent pas partout de la même façon. En Turquie, pays non arabe, pionnier en ce domaine, on peut dire que le dévoilement a été le fait du prince : Ataturk impose le changement vestimentaire (pour les hommes aussi) et réprime sans pitié les résistances. En Egypte et ailleurs, les femmes se sont dévoilées plus progressivement, et plus spontanément.

Dans les années 50 et 60, tous les pays qui avaient été soumis à l'impérialisme français ici, anglais là, ont accédé à l'indépendance. Les nouveaux Etats ont souvent été laïcisants et ont encouragé ce qu'on appelait alors l'émancipation des femmes. Mais les institutions mises en place sont trop souvent restées des coquilles vides (il n'y a pas de séparation des pouvoirs, les Parlements ne sont que des chambres d'enregistrement, les élections ne sont pas libres) et surtout, les Etats nouveaux n'ont pas apporté à la société le changement promis. Comment croire à l'hôpital quand, comme en Algérie, il n'y a pas de draps sur les lits ni de médicaments pour les patients ? Les espoirs déçus d'une société juste provoquent une désaffection à l'égard des idéologies nationalistes et populistes, tandis que le discours fondamentaliste apporte une critique et un projet. Il promet au moins une société vertueuse, une nouvelle utopie, à laquelle beaucoup cèdent.

L'émigration en Europe joue aussi un rôle sur le phénomène de revoilement. Voyez, sur les aéroports, les femmes et les adolescentes partant en vacances en costume néo-traditionnel : elles rapportent au

pays d'origine ce modèle vestimentaire islamique, relativement récent en Europe, et parfaitement étranger aux vêtements traditionnels de leur société d'origine. Mais simultanément, on peut voir dans les pays arabes des femmes qui, la tête et les épaules couvertes, sont attablées à la terrasse des cafés, scènes inimaginables il y a vingt ans.

Projet – *Cela relativise le regard que l'on peut porter sur le voile. François Burgat développe beaucoup cet aspect, montrant en quoi le port du voile accompagne une relative autonomie des femmes dans l'espace public.*

Lucette Valensi – Burgat a de fait une longue expérience de l'Algérie, de l'Égypte et du Yémen. C'est à propos de ce pays, entièrement arabophone et jamais colonisé par les Européens, que mon étonnement a été le plus vif. J'y ai vu, sur les murs de l'université, des portraits de Michel de Certeau, Michel Serres et autres intellectuels français... Dans le département de littérature, une petite moitié de l'amphithéâtre était remplie d'hommes en chemise à manches courtes (il faisait chaud), tandis que l'autre partie, plus importante, composait une masse uniforme de femmes enveloppées dans des voiles noirs : femmes au visage invisible mais très repérables, alors que leurs grand-mères n'ont même pas fréquenté l'école primaire.

■ Le poids du droit religieux

Projet – *La tradition religieuse pèse-t-elle sur la condition des femmes ?*

Lucette Valensi – Oui. Très peu d'esprits éclairés ont osé dire que le droit religieux (la charia) ne correspondait plus aux temps modernes. Mais certains dirigeants, comme le roi du Maroc en offre un exemple récent, ont pris des mesures ponctuelles et pragmatiques qui aménagent la charia et introduisent des changements. Dans le cas de l'Iran, le droit actuel confirme officiellement les pratiques traditionnelles et la charia. Il n'empêche que, dans ce pays, la polygamie ne se pratique plus, alors qu'elle est autorisée, que les femmes se marient de plus en plus tard alors qu'on a abaissé l'âge légal au mariage, et qu'enfin la dimension des familles continue de se réduire. Même si le droit reli-

gieux est maintenu, les sociétés peuvent s'en affranchir. Et des mesures pragmatiques et ponctuelles peuvent contribuer à modifier les usages pour répondre aux exigences de la vie moderne (comme autoriser la circulation des femmes avec leurs enfants en leur accordant un passeport).

Globalement, le droit religieux est très défavorable aux femmes. La polygamie simultanée est possible pour les hommes et non pour les femmes. La possibilité de répudiation est un des éléments qui choque le plus les femmes modernes. En matière de succession, les garçons sont favorisés par rapport aux filles d'une même famille. Les hommes ont le droit d'imposer des sanctions à leurs épouses, y compris des châtiments physiques. A l'inverse, une femme ne peut rien contre son mari, qu'il soit brutal, infidèle ou ivrogne. Le droit religieux autorise toujours la réduction en esclavage des non-musulmans alors que l'esclavage est désormais inacceptable socialement. De fait, l'écart s'est accru entre la lettre du droit religieux et la réalité des pratiques. Des esprits chagrins tentent de rétablir la primauté du droit religieux.

Projet – *Peut-il y avoir une réelle amélioration de la condition féminine sans un démantèlement de la « république des cousins » dont parlait Germaine Tillion² il y a déjà quarante ans ?*

Lucette Valensi – La perte des valeurs traditionnelles et de certaines structures tribales est assez générale, sauf dans des pays (Jordanie, Irak) où l'Etat a délibérément ranimé les structures tribales. Mais la pratique du crime d'honneur est encore fréquente, y compris dans la Turquie laïcisée. En Jordanie, il se pratique même en milieu chrétien urbanisé : une étudiante qui partage un cornet de glace sur un campus d'Amman commet une faute sanctionnable par son frère ou son cousin. Si des jeunes hommes sont emprisonnés quelques mois pour crime d'honneur, ils sont ensuite accueillis en triomphe par leur famille et ces pratiques criminelles ne sont pas réellement interdites. J'ajoute que le crime d'honneur est parfois commis en Europe même, chez les Kurdes notamment.

2. Germaine Tillion, *Le harem et les cousins*, 1966 (4^e éd. Seuil, 1982).

Par rapport à ce que décrivait Germaine Tillion pour plusieurs sociétés méditerranéennes (arabes, espagnole, corse, sicilienne, etc.), la situation a beaucoup évolué : l'urbanisation, la scolarisation, la perception d'autres pratiques grâce au cinéma ou à la télévision, ont modifié les comportements. Le choix libre du conjoint est aujourd'hui quasi général. La maîtrise des naissances par le planning familial se pratique même dans les sociétés rurales, et le rapport au conjoint est donc devenu très différent : les femmes prennent leurs décisions en connaissance de cause. Mais le sens de l'honneur et l'idée de la nécessité de la modestie des femmes demeurent en vigueur, avec des aspects régulateurs.

Projet – *Que dire du rapport garçons-filles dans les cités en France ?*

Lucette Valensi – Il faut comprendre que les problèmes observés dans les cités sont tous liés, et que la religion musulmane n'en est pas la cause : ghettoïsation, échec scolaire, chômage des jeunes, expérience du racisme et pratique du racisme. La tension entre filles et garçons est une des composantes d'un malaise qu'on ne pourra atténuer seulement par des mesures policières et répressives. La ségrégation spatiale, couplée avec l'échec scolaire, crée des situations où les adolescents n'ont rien d'autre à faire que de « reluquer » les filles qui passent. Celles-ci peuvent être amenées à se voiler pour indiquer qu'elles sont pudiques ou ne sont pas « disponibles ». Il peut s'agir aussi d'une négociation entre les parents, les petits voyous qui traînent au pied des immeubles et les jeunes filles qui se défendent avec le voile parce qu'elles veulent être tranquilles. Cela dit, elles peuvent se défendre autrement, comme le montre le mouvement « ni putes ni soumises ».

Outre ce problème, communément diagnostiqué comme fracture sociale, il y a aussi la question récurrente de la nationalité, qui freine l'intégration des jeunes issus de l'immigration. Lorsqu'on désigne du doigt les enfants d'immigrés musulmans, nés en France, en les menaçant de procédures inédites pour obtenir la nationalité française, on les stigmatise comme moins intégrables et on entretient une méfiance inacceptable. Il fallait maintenir le droit de la nationalité tel qu'il était. La manière dont notre police arrête des jeunes dans le métro pour délit de faciès crée une frustration qui ne se résout que par la violence.

L'addition de ces dysfonctionnements provoque une crise que l'on ne résoudra pas par la seule sanction du voile pour les filles.

Projet – *Vous affirmez aussi dans votre dernier livre que le voile peut être à la fois stigmaté et symbole. Il s'agit de transformer ce qui est vécu comme cause de stigmatisation (la religion) en badge d'affirmation symbolique de l'identité.*

Lucette Valensi – Au début, les enfants de l'immigration maghrébine se voyaient assigner une identité nationale car leurs parents avaient un projet de retour au pays. Peu à peu, les populations immigrées se sont sédentarisées et les enfants n'ont plus le projet de repartir. Les voilà donc Français. Mais ils ne sont pas forcément considérés tout à fait comme tels. Ils se cherchent dès lors une autre identité, qui peut se traduire par le langage – utilisation du verlan ou d'un accent très prononcé en rupture avec celui des titis parisiens de jadis –, par la pratique du rap ou des graffitis, par le style vestimentaire – religieux ou non. C'est une forme de protestation.

Il reste que la question de la condition des femmes est centrale dans le discours fondamentaliste. C'est leur dernier retranchement : remettre les femmes à leur place, les dominer, contrôler leurs mouvements, en faire les agents de la formation de vrais croyants. Mais c'est peine perdue, à mon avis. Je pense que les exigences de la vie contemporaine empêchent que ces mots d'ordre se réalisent et je serais très surprise que des études socio-démographiques fassent apparaître des familles plus nombreuses, ou moins scolarisées, dans les milieux fondamentalistes que dans les autres. Cela peut en revanche provoquer un sentiment de culpabilité chez les femmes, créer un malaise à l'intérieur de la société musulmane et une hostilité face aux non musulmans...

Projet – *Etes-vous plutôt optimiste quant à l'évolution du statut de la femme ?*

Lucette Valensi – Optimiste, c'est beaucoup dire ! Je pense que le changement continuera, mais je ne suis pas optimiste quant au rythme du changement ni quant à sa valorisation. Je crains que cela ne se réalise pas de façon harmonieuse, car s'il existe des courants favorables au changement, qui l'assument et essaient de l'accélérer, des courants conservateurs font à l'inverse ce qu'ils peuvent pour le freiner ou l'em-

pêcher. Les sociétés des pays arabes connaissent ces tensions, comme la société française. Il revient aux femmes, mais pas seulement à elles, de contribuer à faire émerger une idéologie correspondant à la modernisation de fait. Elles ont besoin pour cela du soutien de l'Etat et du législateur, et du soutien de leurs pères, de leurs maris et de leurs frères. C'est ce qui fait défaut aujourd'hui... Je suis donc d'un optimisme circonspect.

Projet – *A propos de la situation en France, à quoi diriez-vous que nous devons être particulièrement attentifs ?*

Lucette Valensi – Quelques enjeux me paraissent urgents : réduire la fracture sociale, abolir à terme la ségrégation spatiale. Le rôle de l'Etat est déterminant pour intégrer les gens par le travail, dans la fonction publique par exemple. Et je ne parle pas de discrimination positive. Pour moi, il suffirait qu'il n'y ait pas de discrimination du tout, à l'emploi comme au logement. S'agissant des femmes, vous savez bien, de manière générale, que la parité n'existe pas en France, dans les entreprises publiques et privées. A titre égal, nous, femmes, n'obtenons pas les mêmes positions, les mêmes responsabilités, ni – dans le privé – les mêmes traitements que les hommes ; a fortiori pour les femmes musulmanes issues de l'immigration. Si l'on n'est pas attentif à ces discriminations qui commencent à l'école, si on ne les corrige pas, elles tendent à s'accumuler. Qu'on applique simplement, mais immédiatement, les règles de la parité et de l'équité en matière de formation et de recrutement, ce sera déjà très bien. Mais c'est urgent et cela concerne tous les ministères et tous les secteurs.